



SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Hétu situé au 624, rue Notre-Dame, le 6 février 2023 à 19 h 30.

1_ PRÉSENCES

Sont présents les membres suivants :

Mario Henderson, district #1
Marc Roy, district #3
Jean-Luc Payant, district 3

Richard Beaudin, district #4
Suzan Demers, district #6

Est absent le membre suivant :

Martin Lafond, district #4, absence motivée

La présente séance est présidée par M. Steve Laberge, maire, M. Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

Sont également présents Mme Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière, Mme Claudine Beaudin, adjointe à la direction générale et mairie et M. Dominique Liaud, inspecteur municipal et superviseur des travaux publics.

2023-02-020

2_ OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière à 19 h 36 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-021

3_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et d'ajouter les points et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

12.5_Embauche Charlee Godin-Lemieux - Surveillant des installations municipales sur appel

12.6_Embauche Jean-François Renaud - Chauffeur de tracteur sur appel

15.2_Avis de conformité établissement hébergement touristique – 131, rang Duncan

Adoptée à l'unanimité

4_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-02-022

4.1_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 9 janvier 2023;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers

APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5_MOT DU MAIRE

Le maire Steve Laberge souligne que des citoyens utilisent les réseaux sociaux pour manifester des mécontentements sur la gestion municipale et qu'en aucun moment il ne répondra à ses commentaires. Il invite plutôt les citoyens à se présenter aux séances du conseil afin de pouvoir discuter des problématiques ou à communiquer avec lui.

6_MINUTES DU CONSEILLER

M. Mario Henderson, district #1

Le conseiller Mario Henderson désire revenir sur la rencontre que nous avons eue avec les dirigeants de la Municipalité de Sainte-Clotilde concernant une aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) que les municipalités pourraient obtenir auprès du ministère des Transports (MTQ) quand nous avons des routes contiguës. Ce fut une rencontre très constructive.

Concernant le dossier de la ligne de transport électrique dans le rang St-Jean-Baptiste, nous avons de bonnes nouvelles, espère que les travaux se concrétisent cette année.

Le maire Steve Laberge désire remercier le conseiller Mario Henderson pour son excellent travail dans ce dossier.

M. Marc Roy, district #2

Le conseiller Marc Roy mentionne n'avoir pu assister aux deux dernières séances de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent car ces dernières avaient lieu lors de nos comités de travail et séances.

M. Jean-Luc Payant, district #3

Le conseiller Jean-Luc Payant invite les citoyens à participer le 23 février prochain à la consultation citoyenne « famille et aînée » afin de mettre à jour notre politique. Les sujets discutés seront « la sécurité et transport, loisirs et sports, logement et

urbanisme, environnement et changement climatique, culture et vie communautaire ». C'est le moment idéal de soumettre vos idées pour notre municipalité. De plus, nous aurons une halte-garderie pour les familles qui désirent amener leurs enfants.

7_PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Janick Laberge désire connaître si la municipalité a statué sur les commandites d'affichage au niveau du deck hockey. Le directeur général l'informe avoir discuté avec Mme Mélanie Laplante et Caroline Brunet concernant ce dossier. Il mentionne que nous avons reçu le panneau d'affichage et qu'il sera installé dès ce printemps et que les abris pour les joueurs devraient être installés au courant de l'année.

Celle-ci demande également s'il y a possibilité de faire ligier le stationnement au parc Cécile-Rochefort. Le directeur général mentionne étant donné que ce dernier est dans un mauvais état que ça ne servirait à rien de le faire ligier pour le moment.

M. Dominique Liaud informe les membres du conseil que le club de soccer de Saint-Chrysostome a mis fin à leurs activités. Cependant, les jeunes qui souhaitent s'inscrire au soccer pourront le faire avec le Club de soccer Howick/Ste-Martine « Les Dragons ».

M. Yan Lefebvre, président de la ligue « Les Dragons » mentionne qu'il y a des catégories qui joueront des parties sur nos terrains de soccer et souligne que nous avons de très belles installations.

8_DÉPÔT DES DOCUMENTS

8.1_CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

8.2_DÉPÔT – STATISTIQUES ET INTERVENTIONS PROVENANT DU SSI AU 31 JANVIER 2023

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des interventions incendie et premiers répondants préparés par le directeur incendie Paul Dagenais au 31 janvier 2023.

8.3_DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2022 - TPI

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose le rapport annuel des activités 2022 préparé par Francis Carrière, technicien en prévention des incendies.

8.4_DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022 ET JANVIER 2023

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des permis et certificats par l'inspecteur municipal Dominique Liaud pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2022 et du 1^{er} au 31 janvier 2023.

8.5 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose le rapport de Dominique Liaud pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2022 et du 1^{er} au 31 janvier 2023.

8.6 DÉPÔT – LISTE DES COMITÉS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION ET LES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des membres du conseil siégeant sur les comités municipaux, préparés par le maire Steve Laberge.

2023-02-023

8.7 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DÉSIGNATION DU SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT – ANNÉE 2023

ATTENDU l'article 116 du Code municipal du Québec qui stipule que « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »;

Année 2023	Nom des membres du conseil comme maire suppléant
Janvier, février	Mario Henderson
Mars, avril	Marc Roy
Mai, juin	Jean-Luc Payant
Juillet, août	Richard Beaudin
Septembre, octobre	Martin Lafond
Novembre, décembre	Suzan Demers

ATTENDU les dispositions de l'article 210.24, 4^e alinéa de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, L.R.Q., qui stipulent qu' « En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres. »;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

QUE les conseillers, tel que décrit dans le tableau ici haut, soient nommés pour agir à titre de maire suppléant pour la municipalité ainsi que substitut pour siéger au conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances à ce poste, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

9_AVIS DE MOTION

10_RÈGLEMENTS

11_ADMINISTRATION

2023-02-024 11.1_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 6 février 2023 comme suit :

- Liste des comptes à payer au 6 février 2023 : **205 706.89 \$**
- Liste des paiements émis du 10 janvier au 5 février 2023 : **71 151.94 \$**
- Liste des salaires payés pendant cette période : **36 337.30 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-025 11.2_RÉSOLUTION – PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l’unanimité

2023-02-026

11.3_AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #5 – RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES (PHASE V)

ATTENDU QUE des travaux de réfection et de remplacements d’infrastructures d’aqueduc et d’égout sanitaire et pluvial sur les rues Saint-Clément, Wood et des Pins ont débuté le 7 juillet dernier;

ATTENDU QUE ces travaux avaient été octroyés par résolution numéro 2022-06-140 lors de la réunion du mois de juin;

ATTENDU QUE M. Jean-Yves Joubert, ingénieur de la firme **GROUPE GDS d’experts-conseils**, a procédé à l’analyse du décompte progressif #5 fourni par *Construction J.P. Roy inc.* et recommande le paiement de celui-ci;

ATTENDU QUE Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, appuie la recommandation de l’ingénieur;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement du décompte progressif #5 à **JP Roy Construction inc.** au montant de **119 730.98 \$** (taxes et retenue appliquées).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d’emprunt numéro 232-2022 de même que les crédits votés pour l’exercice 2022 au fonds d’investissement.

Adoptée à l’unanimité

2023-02-027

11.4_AVIS D’ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2023

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT la cotisation annuelle;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Mario Henderson

Et **RÉSOLU**

D’AUTORISER le paiement de **3 252.68 \$**, avant taxes, pour l’adhésion de la municipalité à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l’année 2023.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l’unanimité

2023-02-028

11.5_DÉPÔT LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal mentionnant que le secrétaire-trésorier doit préparer un état indiquant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels que désignés au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT que cet état est soumis au conseil séance tenante pour approbation;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin

Et **RÉSOLU**

QU'une lettre soit envoyée aux propriétaires concernés les avisant d'acquitter leurs arrérages de taxes indiqués sur leur compte, et ce avant le 25 février 2023;

Qu'à défaut, le directeur général/secrétaire-trésorier soit mandaté à transmettre à la MRC le Haut-Saint-Laurent, l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipales impayées.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-029

11.6_ADOPTION BUDGET 2023 – OFFICE HABITATION DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT le budget 2023 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent tel que déposé;

CONSIDÉRANT le déficit d'exploitation au montant de **3 770.00 \$**;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER le déficit d'exploitant du budget 2023, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

12_RESSOURCES HUMAINES

2023-02-030

12.1_VACANCES PÉRIODE ESTIVALE – FERMETURE BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les vacances du personnel administratif durant la période estivale;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de l'hôtel de ville pour une période d'une semaine, soit du 30 juillet au 5 août 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-031

12.2 CHANGEMENT D'ÉCHELON – EMPLOYÉ #320-002

CONSIDÉRANT la grille salariale en vigueur;

CONSIDÉRANT la fiche d'évaluation de rendement dûment complétée entre l'employé #320-002 et la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier et de Stéphane Laberge, chef d'équipe à la suite de cette évaluation;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accepte la recommandation favorable pour le changement proposé, soit de passer de l'échelon 3 à l'échelon 4, le tout selon le taux horaire de la grille salariale en vigueur pour l'employé #320-002 rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-032 12.3 CHANGEMENT D'ÉCHELON – EMPLOYÉ #320-004

CONSIDÉRANT la grille salariale en vigueur;

CONSIDÉRANT la fiche d'évaluation de rendement dûment complétée entre l'employé #320-004 et la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier et Stéphane Laberge, chef d'équipe à la suite de cette évaluation;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accepte la recommandation favorable pour le changement proposé, soit de passer de l'échelon 2 à l'échelon 3, le tout selon le taux horaire de la grille salariale en vigueur pour l'employé #320-004 rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-033 12.4 DEMANDE RESSOURCE HUMAINE – EMPLOYÉ #130-002

CONSIDÉRANT QUE l'employé #130-002 a déposé une demande au bureau de la direction générale afin d'obtenir une semaine supplémentaire de vacances;

CONSIDÉRANT QUE l'employé occupe de façon remarquable toutes les tâches qui lui sont attribuées;

CONSIDÉRANT les années d'expériences reconnues pour cette employée;

CONSIDÉRANT QUE lors de son embauche, il avait été convenu que ses vacances annuelles seraient revues selon sa formation;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

D'ACCORDER une semaine supplémentaire à l'employé #130-002 et ce à compter de l'année 2023.

QUE cette semaine supplémentaire sera payée sur la base du salaire brut accumulée pendant la période de référence de l'année précédente.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-034 12.5_EMBAUCHE CHARLEE GODIN-LEMIEUX – SURVEILLANT DES INSTALLATIONS MUNICIPALES SUR APPEL

CONSIDÉRANT le besoin d’engager, sur appel, un surveillant pour nos installations municipales;

CONSIDÉRANT QUE Charlee Godin-Lemieux est disponible à occuper cette fonction;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu

D’ENGAGER Charlee Godin-Lemieux, sur appel, au tarif horaire de 15.89 \$ selon la grille salariale 2023.

Adoptée à l’unanimité

2023-02-035 12.6_EMBAUCHE JEAN-FRANÇOIS RENAUD – CHAUFFEUR DE TRACTEUR SUR APPEL

CONSIDÉRANT le besoin d’engager, sur un appel, un chauffeur de tracteur pour la période hivernale;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

D’ENGAGER Jean-François Renaud, sur appel, au tarif horaire de 18.91 \$.

Adoptée à l’unanimité

13_HYGIÈNE DU MILIEU

14_SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-02-036 14.1_ACHAT MV CRASH KIT, CYLINDRES, PIED DE BICHE, HACHE, COURROIE – ARÉO-FEU

CONSIDÉRANT que le service incendie désire acquérir les items suivants :

Soumissionnaire	Description	Prix	Quantité	Montant (avant taxes) \$
Aréo-Feu	MV Crash kit	1 315.00 \$	1	1 315.00 \$
	CylindreG1 4500 Psi/45 min.	1 585.00 \$	4	6 340.00 \$
	Pied-de-biche, hache, courroie de transport	756.00 \$	1	756.00 \$

CONSIDÉRANT les soumissions S-00333562, S-00333424 et S-00333669 déposés par **Aréo-Feu**;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Mario Henderson
Et **RÉSOLU**

DE faire l’achat des items pour une somme de **8 411.00 \$**, avant taxes chez le fournisseur **Aréo-Feu**.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l’unanimité

2023-02-037 14.2_ACHAT CHAPEAU ET GAFFES – L'ARSENAL

CONSIDÉRANT que le service incendie désire acquérir les items suivants;

Soumissionnaire	Description	Prix	Quantité	Montant (avant taxes) \$
L'Arsenal	Chapeau UST-LW rouge, visière, aigle, écusson	610.00 \$	3	1 830.00 \$
	Gaffe de 4 pieds	170.00 \$	3	510.00 \$
	Gaffe de 6 pieds	220.00 \$	2	440.00 \$

CONSIDÉRANT la soumission SOUM065944 déposé par l'Arsenal;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

DE faire l'achat des items pour une somme de **2 780.00 \$**, avant taxes chez le fournisseur **l'Arsenal**.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-038 14.3_ACHAT ARTICLES POUR PREMIER RÉPONDANT– SOS TECHNOLOGIES

CONSIDÉRANT que le service incendie désire acquérir des articles pour tenir à jour l'inventaire des premiers répondants (PR);

CONSIDÉRANT la soumission 1095 déposé par **SOS Technologies** au montant de **2 412.07 \$**;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin

Et **RÉSOLU**

DE faire l'achat des articles pour une somme de **2 412.07 \$**, avant taxes chez le fournisseur **SOS Technologies**.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-039 14.4_ACHAT RAM ET BÉQUILLES – CODE 4HUST

CONSIDÉRANT que le service incendie désire acquérir les items suivants;

Soumissionnaire	Description	Prix	Quantité	Montant (avant taxes) \$
CODE 4HUST	R522 E3 Ram	12 995.00 \$	1	12 995.00 \$
	C-Frame Ram supp.	1 095.00 \$	1	1 095.00 \$

CONSIDÉRANT la soumission QT1659729 déposé par Code 4Hust au montant de 14 090.00 \$;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

DE faire l'achat des articles pour une somme de **14 090.00 \$**, avant taxes chez le fournisseur **Code 4Hust**;

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

15_URBANISME ET INSPECTION

2023-02-040

15.1_APPEL D'OFFRES 202314 – NUMÉRISATION DOSSIERS MATRICULES – OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE nous sommes rendus de l'ère de la numérisation des documents;

CONSIDÉRANT l'offre de services de **Philippe Meunier & associée** pour la numérisation des dossiers de propriété dans le cadre d'un projet pilote;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels 2023-001 pour le service de numérisation pour une banque de 200 heures pour un coût total de **8 000.00 \$**, avant taxes;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Philippe Meunier et Associée.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-041

15.2_ AVIS DE CONFORMITÉ ÉTABLISSEMENT HÉBERGEMENT TOURISTIQUE – 131, RANG DUNCAN

CONSIDÉRANT le formulaire déposé de demande d'enregistrement auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) par le propriétaire à la municipalité pour le lot 5 484 328 situé au 131, rang Duncan afin d'utiliser la première résidence à la location à court terme de type « Airbnb »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit remplir une section réservée à la municipalité dudit formulaire afin de donner un avis de conformité à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé un avis juridique concernant cette demande d'enregistrement auprès de la CITQ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de deux bâtiments principaux était permise selon le Règlement de zonage 1989 sur un même terrain en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE selon l'avis juridique, il en découle que la présence des deux bâtiments résidentiels principaux sur le terrain est protégée par le droit acquis, et ce en référence aux articles 13 et 20 du règlement de zonage 2004 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'avis juridique arrive à la conclusion que le propriétaire du terrain peut effectuer de la location à court terme de type « Airbnb » dans la première résidence;

CONSIDÉRANT QU'il est précisé dans l'avis juridique, que celui-ci n'a pas pour objet de traiter des obligations découlant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, ou des autorisations pouvant être requises par le Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil accepte de signer au nom de la municipalité l'avis de conformité à la réglementation municipale du formulaire « Avis de conformité - Établissement d'hébergement touristique ».

Adoptée à l'unanimité

16_TRAVAUX PUBLICS

2023-02-042 16.1_APPEL D'OFFRES 202310 – COUPE DE GAZON

CONSIDÉRANT que nous avons effectué un appel d'offres sur invitation pour la coupe de gazon au parc Cécile-Rochefort pour l'année 2023 avec « option supplémentaire » coupe de gazon 2024;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes) 2023	Prix (avant taxes) 2024
9114-6613 Québec inc.	10 700.00 \$	10 700.00 \$
Aménagement K.B.	11 999.00 \$	11 999.00 \$
Les Entreprises Mr J3C inc.	12 427.13 \$	12 994.58 \$
9384 1715 Québec inc.	20 000.00 \$	20 000.00 \$

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

DE retenir la soumission **9114 6613 Québec inc.** au montant de **10 700.00 \$**, avant taxes pour la coupe de gazon au Parc Cécile-Rochefort pour l'année 2023 et avec option supplémentaire 2024.

QUE cette dépense sera financée à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-043 16.2_ DEMANDE POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a mis sur pied un Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) divisé en trois axes, soit la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le PAVL permet aux municipalités locales de recevoir des aides financières pour l'amélioration – volet redressement seulement pour les interventions retenues au plan d'intervention et priorisation du plan de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ nomme, entre autres, les Municipalités régionales de comté (MRC) comme organisme admissible à une demande d'aide financière pour la réalisation du plan d'intervention et en sécurité d'une durée de trois ou quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce plan permettra ainsi d'optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local, par une priorisation des travaux d'infrastructures qui permettront notamment d'assurer la mobilité et la sécurité dans les déplacements des personnes et des marchandises sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent (MRCHSL);

CONSIDÉRANT QUE ce plan a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme stratégique par les intervenants du milieu;

CONSIDÉRANT QUE ce faisant, le MTQ a mis sur pied un programme d'aide financière permettant le remboursement, jusqu'à 100 % des sommes encourues, pour la réalisation de ces plans d'intervention et en plan de sécurité;

CONSIDÉRANT QU'EN 2016, la MRCHSL a participé à une édition antérieure du programme PIIRL du MTQ, en confiant son élaboration à une firme externe de génie-conseil (résolution 7391-06-16);

CONSIDÉRANT QUE le dernier Plan d'Intervention date du juin 2017 et que depuis, certains tronçons se sont détériorés;

CONSIDÉRANT QUE le PAVL vise aussi à soutenir les gestionnaires des municipalités dans l'administration de leurs actifs routiers, notamment par la planification, l'amélioration et l'entretien du réseau routier dont ils ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent se regrouper pour présenter une demande d'aide dans le cadre des volets Redressement et Accélération par entente intermunicipale et par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Chrysostome désire soumettre des demandes au volet Redressement dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) conjointement avec les municipalités limitrophes de celle-ci, s'il y a lieu, et ce, afin de potentiellement réduire les coûts des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible à un regroupement de municipalités limitrophes touchant deux MRC, les plans d'intervention de chacune des MRC doivent avoir identifié que tous les tronçons de route à la demande fasse partie intégrante des interventions retenues aux planifications quinquennales/triennales des Plans d'intervention de chacune de nos MRC respectives, soit MRC des Jardins-de-Napierville et la MRC du Haut-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE lors de rencontres des directrices et directeurs généraux de la MRCHSL, ayant eu lieu au courant de l'année 2021 et 2022, il a été question de la mise à jour du plan d'intervention et du plan de sécurité avec les membres de la direction générale de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE lors le rencontre du mois de décembre 2022, nous avons été informés qu'aucune demande de subvention n'avait été déposée pour la mise à jour desdits plans d'intervention et de sécurité;

Pour ces motifs, il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent de déposer une demande de subvention afin de mettre à jour le Plan d'Intervention et le Plan de sécurité dans le cadre du PAVL, et ce, pour permettre aux municipalités de déposer des demandes d'aides financières pour la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau local dont ils ont la responsabilité;

QU'une copie de la présente résolution soit, aussi, transmise aux municipalités de la MRCHSL, à la municipalité de Sainte-Clotilde ainsi qu'à la députée du comté de Huntingdon, Madame Carole Mallette.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-044 16.3_TRAVAUX D'URGENCE – FUITES D'EAU 5 & 6 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû effectuer des travaux d'urgence à la suite de deux fuites sur le réseau d'aqueduc, les 5 et 6 janvier dernier (secteur 581, Notre-Dame et 17, Rodrigue);

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics n'étaient pas disponibles à réparer les fuites, puisque durant cette même période nous avons subi un épisode de verglas et de fort vent occasionnant des dégâts sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'état de la situation, les recommandations du directeur général et l'approbation du maire suppléant Mario Henderson, **MPotvin Excavation** a été mandaté à exécuter les travaux d'urgence de réparation;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER les travaux de réparation d'urgence et de défrayer la facture, telle que présentée, de **MPotvin Excavation** au coût de **17 131.00 \$**, avant taxes.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-045 16.4_APPEL D'OFFRES 202311 – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNÉRIE – PLAN, DEVIS, ESTIMATION DES COÛTS ET SURVEILLANCE – RANGS RUISSEAU NORTON NORD ET DU MOULIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mandater une firme professionnelle pour réaliser les plans, devis, estimations des coûts et surveillance pour des travaux de réfection des rangs du Moulin et Ruisseau Norton nord;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme **Shellex Groupe Conseil** au montant de **21 500.00 \$**, avant taxes, tel que présenté :

	Description des travaux	Longueur/mètres	Total Avant taxes
1	Rang Du Moulin	2 300 mètres	14 000.00 \$
2	Rang Ruisseau Norton Nord	1 100 mètres	7 500.00 \$

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme **Shellex Groupe Conseil** au montant de **21 500.00 \$** avant taxes. **QUE** celle-ci sera en deux phases.

QUE cette dépense sera financée à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-046

16.5_APPEL D'OFFRES 202312 – BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE THERMOPOMPE ET BOUILLOIRE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au remplacement du système de climatisation et chauffage à la Salle communautaire de Saint-Chrysostome et doit avoir recours à un entrepreneur électrique certifié;

ATTENDU QUE la municipalité est éligible au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE nous avons reçu les propositions suivantes :

Soumissionnaire	Description	Montant (avant taxes) \$
Entreprises électriques Mario Dallaire	Raccordement trois thermopompes	4 200.00 \$
	Connexion bouilloire électrique	5 400.00 \$
Entreprise d'électricité Laurent Sorel inc.	Raccordement trois thermopompes	4 724.00 \$
	Connexion bouilloire électrique	5 966.00 \$

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

DE retenir la soumission de l'**Entreprise électrique Mario Dallaire Itée** au montant de **9 600.00 \$**, avant taxes.

QUE cette dépense sera financée à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

17_LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2023-02-047

17.1_OFFRE DE SERVICES CAMP DE JOUR– MANDAT « LES ÉVÉNEMENTS DROIT AU BUT »

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir un camp de jour durant la période estivale;

ATTENDU l'offre de « Services en loisirs – Camp de jour été» de Samuel Julien (Les Événements droit au but) au montant de **18 000 \$**, avant taxes pour un nombre de **50 enfants et moins**, avec option renouvellement 2024-2025;

ATTENDU QUE la tenue des camps de jour des années antérieures a été un franc succès avec « Les Événements droit au but »;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de services annuelle au montant de **18 000 \$**, avant taxes, avec option renouvellement 2024-2025. Que cette dépense sera financée à même le

budget. Le conseil municipal Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de services professionnels pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-048 17.2_OFFRE DE SERVICES EN LOISIRS– MANDAT « LES ÉVÉNEMENTS DROIT AU BUT »

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir à sa population une programmation d'activités sportives et artistiques;

ATTENDU l'offre annuelle de « Services en loisirs – Planification et mise en place d'activités sportives et artistiques » de Samuel Julien (Les Événements droit au but) au montant de **15 400 \$**, avec option renouvellement 2024-2025;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de services au montant de 15 400 \$, plus taxes, avec option renouvellement 2024-2025. Que cette dépense sera financée à même le budget. Le conseil municipal Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de services professionnels pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-049 17.3_SABEC – CAMPAGNE LEVÉE DE FONDS 2022-2023

CONSIDÉRANT la campagne de levée de fonds 2022-2023 de la **SABEC**;

CONSIDÉRANT que l'organisme a pour mission l'accompagnement et le transport pour les services médicaux des citoyens de tout âge, résidents de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Mario Henderson

Et **RÉSOLU**

DE verser une somme de **200.00 \$** pour la campagne de levée de fonds.

QUE cette dépense sera financée à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

17.4_FOIRE DE HUNTINGDON 195^E ÉDITION – DEMANDE DE COMMANDITE

Les membres du conseil accusent réception de la demande et ne désirent pas y participer.

17.5_THE GLEANER 160^E ANNIVERSAIRE – PLAQUE COMMÉMORATIVE

Les membres du conseil accusent réception de la demande et ne désirent pas y participer.

18_DIVERS

19_PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Janick Laberge souligne que dans les dépenses il y a un chèque de commandite des pompiers pour la Guignolée et elle se demande si la municipalité va également donner une commandite. Le directeur général l'informe qu'il avait été conclu que la municipalité défrayait les frais postaux et de photocopie.

M. Robert Provost remercie le conseil pour la commandite de 200.00 \$ qui sera donné à la SABEC.

2023-02-050

20_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

DE lever la séance régulière du conseil municipal du 6 février 2023 à 20 h 52.

Adoptée à l'unanimité

Steve Laberge
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier